



Appel à candidatures

Renouvellement des membres nommés du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Meaux

En application de l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire. Il comprend en nombre égal, fixé par le conseil municipal, des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Par délibération du 27 mars 2026, le Conseil Municipal de la Ville de Meaux a fixé le nombre de membres élus en son sein par le Conseil Municipal à 5 et le nombre de membres nommés par le Maire à 5.

Au nombre des membres nommés doivent figurer :

- 1 représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (UDAF) ;
- 1 représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- 1 représentant des associations de personnes handicapées du département ;
- 1 représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

En application de l'article R. 123-11 du Code de l'action sociale et des familles, les associations susvisées, hormis l'UDAF, doivent adresser au maire une liste comportant, sauf impossibilité dûment justifiée, au moins trois personnes répondant aux conditions prévues par le 4^{ème} alinéa de l'article L. 123-6 précité dans un délai de 15 jours à compter du **30/03/2026**.

En ce qui concerne les associations familiales, les propositions sont présentées, par l'union départementale des associations familiales. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Le Maire nommera le représentant pour chaque association.

Envoi des candidatures avant le **13/04/2026**, le cachet de la poste faisant foi :

Monsieur le Maire
Renouvellement des membres nommés du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale de Meaux
Place de l'Hôtel de Ville – 77100 MEAUX